

M. BROOME: Monsieur l'Orateur, je fais mes excuses aux honorables députés. Ils ne font pas de l'obstruction.

Étant donné qu'il existe deux précédents qui prouvent que le ministre a employé deux termes antiréglementaires dans la même déclaration, je demande qu'il soit invité à retirer ses propos et à présenter des excuses à la Chambre.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'ai essayé tout l'après-midi de faire consigner au compte rendu certains faits sur lesquels s'appuient mes accusations. Votre Honneur n'a pas jugé bon de me laisser parler. Je suis tout disposé à le faire dès maintenant pour montrer que l'opposition a adopté une attitude systématique pour empêcher la Chambre et le gouvernement de faire leurs travaux habituels.

Depuis cinq jours, nous sommes dans l'impossibilité d'étudier les mesures gouvernementales. L'opposition a systématiquement, et avec préméditation, interrompu les travaux de la Chambre en invoquant des simulacres de questions de Règlement et de privilège, afin de nous empêcher de poursuivre nos travaux. Si Votre Honneur veut que je lui donne des preuves, je tiens à signaler qu'il y a eu à ce jour 25 questions de privilège, dont aucune n'a été jugée recevable par Votre Honneur. Il y a eu 25 recours au Règlement, dont aucun n'a été jugé valable, et depuis longtemps . . .

Mme le Président: A l'ordre! Le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) invoque-t-il à nouveau le Règlement?

M. Cossitt: Après ce qui a été dit, j'imagine qu'il s'agit en effet d'un nouveau au Règlement.

Mme le Président: Je pense pouvoir rendre une décision immédiatement là-dessus. Beauchesne signale que ce n'est pas antiréglementaire que de dire d'un député qu'il entrave les travaux de la Chambre ni que son discours constitue un abus du Règlement. C'est ce qu'on peut lire à la page 132 de la quatrième édition de Beauchesne.

En outre, Beauchesne indique qu'il faut tenir compte du contexte. Le député de York-Peel (M. Stevens) a déclaré qu'il avait consulté les feuillets bleus. Il voudrait que je le fasse moi-même. Je consulterai certainement les feuillets bleus, mais en attendant, je signale au député ce que dit Beauchesne à cet égard. Je consulterai les feuillets bleus. Je vais y consacrer toute ma soirée et décider si le ministre des Approvisionnements et Services a employé ou non des termes antiréglementaires.

M. Stevens: Madame le Président, en plus de consulter les feuillets bleus, et j'espère que vous n'y passerez pas la nuit mais seulement quelque temps, puis-je vous demander de jeter aussi un coup d'œil à la cinquième édition de Beauchesne? Votre Honneur s'est reporté à la quatrième édition, mais, à mon avis, l'édition la plus récente indique très clairement que les deux expressions auxquelles j'ai fait allusion sont antiréglementaires.

Mme le Président: Je suis heureuse de signaler au député que les services du greffier me présenteront tous les documents de référence voulus.

M. Cossitt: Madame le Président, j'invoque le Règlement, parce qu'après avoir consulté Beauchesne, je considère que le ministre des Approvisionnements et Services a employé une

Privilège—M. Kilgour

autre expression antiréglementaire en utilisant une fois, et même deux fois, peut-être, le mot «simulacre». Je me reporte à la page 114 de Beauchesne. Il a été établi au cours des délibérations de la Chambre des communes du 13 octobre 1966, à la page 8598, et du 18 octobre 1966, à la page 8784, que le mot «simulacre» était antiréglementaire. Je voudrais savoir si j'ai raison et, si oui, je demande au ministre de retirer cette observation.

Mme le Président: Le mot «simulacre» est jugé réglementaire. Selon la liste de Beauchesne, c'est le cas depuis 1958. De toute façon, il est employé assez souvent à la Chambre et personne ne s'y est jamais opposé. J'imagine donc que, dans le pratique, le mot «simulacre» n'est pas antiréglementaire.

M. MacKay: Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté assez attentivement ce qui s'est passé, et je tiens à signaler qu'à ma connaissance, le mot employé par mon honorable ami, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) était «injurieux». Si c'est bien le cas, je signale que le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre a lui-même employé ce terme et qu'il l'a ensuite retiré.

J'invoque cependant le Règlement à propos des observations que le ministre a faites quand il a parlé d'une tentative systématique—qui n'est pas prévue dans le Règlement, a-t-il signalé—de la part des députés de ce côté-ci de la Chambre pour faire obstacle aux travaux de la Chambre. Comme nous le savons tous, madame le Président, vous avez déclaré publiquement que le comportement des députés de ce côté-ci de la Chambre a été tout à fait régulier. Selon moi, madame le Président, le ministre des Approvisionnements et Services, par ce genre de déclaration, contredit ce que vous avez déclaré publiquement et devrait donc retirer ce qu'il vient de dire.

• (1740)

Des voix: Bravo!

M. Blais: Madame le Président, le terme que j'ai employé veut dire insignifiant ou sans substance; de plus, j'ai dit «simulacre» et non «injurieux». En outre, je n'ai jamais prétendu que les députés conservateurs enfrennaient le Règlement en faisant obstruction au débat. Je sais très bien que ce n'est pas le cas. Mais je tiens à rappeler qu'à la page 440 de Erskine May, on précise clairement que les députés manquent de tenue quand ils s'opposent au déroulement normal des travaux de la Chambre, même si pour ce faire, ils se servent du Règlement.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: J'aimerais m'excuser auprès du député. Je vois maintenant à quoi il faisait allusion. Il s'agissait du rappel au Règlement dont il est question depuis le début de l'après-midi.

Mme le Président: Je tiens à rappeler au député que j'ai bel et bien déclaré qu'aucun des députés ici présents n'enfreignait le Règlement. Je ne me permets pas de porter de jugement sur le déroulement des débats à la Chambre. Je tiens à dire néanmoins que j'ai lu dans cet article qu'un député aurait affirmé que j'émettais des opinions ou que je rendais des décisions absurdes. J'ose croire que ses paroles n'ont pas été rendues fidèlement.